

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 23 AVRIL 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 23 avril 2012, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

Fusion des entreprises de transports TN et TRN: demande de crédit de trois millions de francs pour augmenter le capital de la nouvelle entreprise

Dans le cadre du processus de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN, l'Etat ainsi que la Ville de Neuchâtel, représentant également les autres communes du Littoral actionnaires, se sont engagés à augmenter leur participation dans le capital de la nouvelle entreprise. Respectivement à hauteur de trois millions de francs et de 700.000 francs, cette recapitalisation en deux étapes - soit deux fois 1,5 million pour l'Etat -, doit permettre de renforcer les fonds propres de la nouvelle société afin d'assurer d'importants investissements sur le réseau du Littoral en 2013 (renouvellement des trolleybus) et 2016-2017 (rames du Littorail). Dans l'optique des assemblées générales des TN et TRN qui se tiendront au mois de juin 2012 et qui verront le vote pour la dissolution de leur société, ainsi que dans celle de l'assemblée constitutive de la nouvelle société, le Conseil d'Etat souhaite montrer la volonté politique de l'Etat en faveur de cette fusion. Dans son rapport adressé au Grand Conseil, il propose ainsi un projet de décret visant à autoriser le Conseil d'Etat de procéder à l'augmentation de la quote-part de l'Etat au capital de la nouvelle entreprise de transports fusionnée afin de garantir les investissements nécessaires à la qualité et au bon fonctionnement du réseau de transports. Pour rappel, la fusion des TN et TRN doit permettre au canton de disposer d'une entreprise de transports publics forte desservant la plus grande partie de son territoire et créant ainsi un réseau performant. La constitution d'un acteur unique doit garantir une efficacité accrue des prestations en matière de transports et ainsi offrir une meilleure qualité de services à la population. Ce processus est d'ailleurs fortement encouragé par la Confédération qui est commanditaire de l'offre des transports publics.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Affaires cantonales

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel:

- M. Martin Luginbühl, né le 26 septembre 1969, est nommé en qualité de professeur ordinaire en linguistique allemande pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2016.

**Pour complément d'information:
Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 24 avril 2012